Programme de reconnaissance LEAF : Argent, Or et Platine

Célébrer l'engagement professionnel, le bénévolat et la contribution au sein de la communauté des OPC.

À propos du programme de reconnaissance LEAF

Le programme de reconnaissance LEAF d'Organisateurs professionnels au Canada (OPC) souligne le parcours des membres qui se distinguent par leurs années d'adhésion, leur engagement professionnel, leur leadership, leur mentorat, leur partage de connaissances et leurs contributions significatives aux OPC et au secteur de l'organisation professionnelle.

Le programme comporte trois niveaux de reconnaissance : LEAF Argent, LEAF Or et LEAF Platine. Les membres peuvent contribuer de nombreuses façons, notamment en participant aux activités communautaires, en assumant des rôles de leadership bénévole, en offrant du mentorat, en contribuant à des ressources éducatives, en favorisant l'accessibilité en français et en représentant la profession.

À quel niveau de reconnaissance LEAF puis-je présenter ma candidature?

LEAF Argent

Le niveau LEAF Argent reconnaît les organisatrices professionnelles établies qui ont démontré leur engagement envers la profession et les OPC. Les candidates doivent :

- Exploiter une entreprise d'organisation professionnelle depuis au moins cinq années consécutives.
- Être membres en règle des OPC depuis au moins les deux années consécutives précédant immédiatement la demande.
- Avoir accumulé au moins 35 points de service LEAF si elles ont adhéré aux OPC le 1er janvier 2022 ou après cette date.

Les membres ayant adhéré aux OPC avant le 1er janvier 2022 demeurent admissibles selon les règles relatives aux points de service applicables à leur cohorte d'adhésion. Les points accumulés pour l'obtention du niveau Argent continuent de compter pour l'obtention du niveau Or.

LEAF Or

Le niveau LEAF Or reconnaît un engagement, un leadership, un service et une contribution importants et soutenus. Les candidates doivent :

- Avoir déjà obtenu la reconnaissance LEAF Argent.
- Être membres en règle des OPC depuis au moins dix années consécutives.
- Avoir accumulé au moins 100 points de service LEAF, y compris les points admissibles comptabilisés pour l'obtention du niveau Argent.

LEAF Platine

Le niveau LEAF Platine reconnaît une longévité exceptionnelle et une contribution continue. Les candidates doivent :

- Avoir déjà obtenu la reconnaissance LEAF Or.
- Être membres en règle des OPC depuis au moins 20 années consécutives.
- Maintenir une participation active et significative au sein des OPC ou du secteur de l'organisation professionnelle.

Cette participation peut notamment prendre la forme de bénévolat, de mentorat, de partage d'expertise, de participation aux programmes ou aux groupes communautaires des OPC, de présentations ou d'activités de formation, de soutien à l'accessibilité en français, de représentation de la profession ou d'exercice d'un rôle consultatif. Les candidates au niveau Platine n'ont pas à soumettre de formulaire de suivi des points ni à inscrire leurs contributions dans les catégories de points de service.

Le niveau LEAF Platine n'est pas accessible aux membres émérites ou aux membres à vie qui ne sont plus actives au sein des OPC ou de la profession.

Fonctionnement des points de service LEAF

Les candidates aux niveaux Argent et Or peuvent accumuler des points de service en combinant les différentes contributions admissibles présentées ci-dessous. L'accent est mis sur la valeur et les retombées des contributions, plutôt que simplement sur le temps consacré au bénévolat. Les points déjà accumulés n'expirent jamais, même si l'adhésion aux OPC est interrompue, puis réactivée. Les exigences relatives à la durée d'adhésion sont évaluées séparément.

Tenez un registre personnel de chaque activité admissible, en indiquant la date, le rôle exercé, la catégorie, une brève description et le nombre de points réclamés. Ne comptabilisez pas deux fois la même contribution. Lorsqu'une activité correspond à plusieurs catégories, choisissez celle qui représente le mieux votre contribution principale. Les points associés à un rôle exercé pendant une partie de l'année sont soumis à l'évaluation des OPC et peuvent être calculés au prorata.

Barème des points de service LEAF

Le barème suivant présente les contributions admissibles et le nombre de points qui leur est attribué. Pour les activités auxquelles une fourchette de points est associée, le nombre de points accordés est déterminé en fonction de l'ampleur de la contribution et sous réserve de l'approbation des OPC.

Catégorie	Contribution admissible	Points
Gouvernance et leadership	Présidente, vice-présidente, présidente sortante ou directrice des finances	20 par année complète
Gouvernance et leadership	Autre membre du conseil d'administration	15 par année complète
Leadership communautaire	Présidente d'un groupe communautaire	8 par année complète
Leadership communautaire	Vice-présidente d'un groupe communautaire	6 par année complète
Comités et projets	Présidente ou responsable d'un comité ou d'un groupe de travail	6 par année ou projet terminé
Comités et projets	Membre d'un comité ou d'un groupe de travail	3 par année ou projet terminé

Catégorie	Contribution admissible	Points
Comités et projets	Projet ou initiative importante à court terme des OPC	1 à 5 selon l'ampleur
Mentorat et soutien aux membres	Mentore officielle des OPC ou mentore dans le cadre du programme de jumelage	3 par jumelage de mentorat
Mentorat et soutien aux membres	Animatrice, coordonnatrice, mentore bénévole ou personne désignée pour assurer un rôle de soutien bénévole dans le cadre d'une initiative structurée de soutien entre pairs, de responsabilisation ou d'intelligence collective approuvée par les OPC (la simple participation n'est pas admissible)	1 à 3 par initiative
Mentorat et soutien aux membres	Animation d'un groupe de soutien entre pairs, d'une rencontre-café ou d'une table ronde des OPC	2 par séance; maximum de 10 par année
Expertise et contributions éducatives	Rédaction d'un article éducatif original pour les OPC	3 par article
Expertise et contributions éducatives	Contribution à un guide, à une trousse d'outils ou à une ressource des OPC	2 à 5 selon l'ampleur
Expertise et contributions éducatives	Révision approfondie d'une ressource importante des OPC à titre d'experte du sujet	1 à 3 selon l'ampleur
Expertise et contributions éducatives	Présentation d'un webinaire, d'un atelier ou d'une séance de formation des OPC	5 par séance
Expertise et contributions éducatives	Participation à titre de panéliste ou d'experte du sujet lors d'un événement des OPC	3 par séance
Expertise et contributions éducatives	Animation d'une table ronde, d'une séance de questions et réponses ou d'une séance d'apprentissage	2 par séance
Expertise et contributions éducatives	Présentation lors d'un congrès, d'un sommet ou d'un événement éducatif majeur des OPC	5 par présentation
Représentation de la profession et présence médiatique	Représentation approuvée des OPC à titre de conférencière, de panéliste, d'experte auprès des médias ou de représentante du secteur	2 à 5 selon l'ampleur
Représentation de la profession et présence médiatique	Mise en vedette dans le cadre de l'initiative « Les membres dans les médias » des OPC, dans un article médiatique, une entrevue, un balado, une émission de télévision ou de radio, ou toute autre occasion médiatique admissible destinée au public, qui représente positivement la profession et identifie la participante comme membre des OPC	2 par contribution

Catégorie	Contribution admissible	Points
Représentation de la profession et présence médiatique	Contribution sous forme de commentaires d'experte, de citations ou de perspectives professionnelles à un contenu médiatique admissible ou d'intérêt public, dans lequel l'expertise professionnelle de la membre et son affiliation aux OPC sont mentionnées	1 par contribution
Accessibilité en français	Traduction ou adaptation substantielle en français d'un article, d'une communication aux membres, d'un formulaire, d'un guide, d'une ressource ou de matériel éducatif des OPC	2 à 5 selon l'ampleur
Accessibilité en français	Révision ou correction de contenu en français des OPC afin d'en assurer l'exactitude, la clarté et la facilité d'utilisation	1 à 3 selon l'ampleur
Accessibilité en français	Soutien en français dans le cadre d'un événement, d'un webinaire, d'un panel, d'une ressource destinée aux membres ou d'une initiative spéciale des OPC	1 à 3 selon l'ampleur
Programmes et événements	Rôle bénévole officiel lors d'un congrès, d'un sommet, d'une journée de perfectionnement professionnel ou d'un événement spécial des OPC	1 par tâche importante; maximum de 5 par événement
Programmes et événements	Organisation ou animation d'un événement communautaire approuvé	2 par événement
Programmes et événements	Participation à un événement d'un groupe communautaire des OPC, en ligne ou en personne (participation admissible des membres; exclut les réunions courantes des comités et du conseil d'administration)	1 par événement; maximum de 6 par année civile
Programmes et événements	Soutien à l'accueil ou à l'intégration des nouvelles membres	2 par activité
Programmes et événements	Rôle de modératrice, d'hôtesse, d'animatrice ou de maîtresse de cérémonie lors d'un événement des OPC	2 par événement
Engagement des membres	Participation à une consultation auprès des membres, à un groupe de discussion, à un groupe consultatif ou à une initiative stratégique approuvée	1 à 3 selon l'ampleur
Contributions spéciales	Toute autre contribution significative qui fait progresser la mission des OPC ou soutient les membres	1 à 10 sous réserve d'approbation

Directives importantes concernant les demandes de points

- La participation à un événement admissible d'un groupe communautaire des OPC donne droit à 1 point par événement, jusqu'à un maximum de 6 points par année civile. Les réunions courantes du conseil d'administration ou des comités, ainsi que les autres activités auxquelles les membres assistent, ne sont pas automatiquement admissibles. Vous ne pouvez pas réclamer à la fois des points de bénévolat et des points de participation pour un même événement.
- Les contributions médiatiques doivent être de nature professionnelle et mentionner l'affiliation de la membre aux OPC lorsque cela est exigé. La publicité personnelle, les promotions commanditées et les contenus promotionnels autopubliés ne sont pas admissibles.
- Les contributions en français doivent bénéficier aux OPC, à leurs membres ou à une initiative approuvée par les OPC. Les travaux de traduction rémunérés ne sont normalement pas admissibles, sauf approbation expresse des OPC.
- Les services habituels rémunérés auprès des clients, les activités de marketing de sa propre entreprise et les autres services professionnels rémunérés ne donnent normalement pas droit à des points LEAF, sauf s'ils sont expressément désignés comme admissibles.
- Les OPC peuvent approuver l'attribution de points pour des projets spéciaux ou de nouveaux rôles bénévoles et peuvent demander des précisions concernant les points réclamés.

Comment faire le suivi de vos points

Utilisez le **formulaire de suivi des points LEAF des OPC** pour tenir à jour votre registre personnel. Le formulaire de demande en ligne sert à soumettre votre demande de reconnaissance et non à tenir un registre de points modifiable en continu.

Comment soumettre une demande

- Consultez les critères d'admissibilité du niveau de reconnaissance LEAF que vous souhaitez obtenir.
- Pour les niveaux Argent ou Or, préparez votre registre de points de service LEAF. Vous pouvez téléverser votre formulaire de suivi des points dûment rempli, inscrire vos contributions admissibles directement dans le formulaire de demande, ou faire les deux.
- Pour le niveau Argent, préparez un document daté permettant raisonnablement d'attester que vous exploitez une entreprise d'organisation professionnelle depuis cinq années consécutives, comme une preuve d'immatriculation d'entreprise, un permis d'exploitation, une inscription fiscale ou tout autre document d'entreprise accepté. Il n'est pas nécessaire de fournir des déclarations de revenus complètes.
- Pour le niveau Platine, confirmez que vous avez déjà obtenu la reconnaissance LEAF Or, que vous comptez 20 années consécutives d'adhésion aux OPC et décrivez votre engagement continu. Aucun formulaire de suivi des points ni aucune inscription dans les catégories de points de service ne sont exigés.
- Soumettez votre demande en ligne. L'administration des OPC examinera votre historique d'adhésion et votre admissibilité et pourra demander des précisions au besoin. Les demandes devraient normalement être examinées dans un délai de 30 jours.

Soumettre une demande en ligne : **Formulaire de demande de reconnaissance LEAF Argent, Or et Platine des OPC**

Si vous souhaitez recevoir votre reconnaissance à l'occasion d'un événement majeur prévu par les OPC, soumettez votre demande au moins six semaines avant l'événement.

Reconnaissance et avantages

Les récipiendaires d'une reconnaissance LEAF dont la demande a été approuvée voient leur engagement professionnel et leurs contributions soulignés par :

- Une communication de félicitations de la part des OPC.
- Un certificat numérique indiquant le niveau de reconnaissance et la date d'attribution, signé par la présidente des OPC
- Le logo ou l'insigne numérique LEAF correspondant au niveau obtenu.
- Une mention du niveau LEAF dans le Répertoire des membres des OPC.
- Une reconnaissance dans les communications appropriées destinées aux membres des OPC, notamment dans le Bulletin des OPC, lorsque possible.
- Tout avantage, rabais ou offre propre au programme LEAF actuellement approuvé et publié par les OPC. Les privilèges liés aux congrès, les événements spéciaux, les rabais et les autres offres ne sont pas garantis par le statut LEAF.

Les récipiendaires peuvent également être honorées collectivement lors d'un événement approprié des OPC, d'une célébration virtuelle, d'une assemblée générale annuelle, d'un congrès ou d'un sommet.

Utilisation de votre titre LEAF

Les récipiendaires peuvent utiliser leur titre LEAF et leur insigne numérique sur leurs sites Web professionnels, dans leurs signatures de courriel, sur les médias sociaux et dans leurs documents promotionnels, conformément aux directives en vigueur des OPC relatives à l'image de marque et à l'utilisation des logos, ainsi qu'aux politiques d'adhésion applicables.

Congé ou interruption d'adhésion

Les points de service LEAF admissibles accumulés précédemment demeurent valides si l'adhésion est interrompue, puis réactivée. L'admissibilité liée à la durée d'adhésion et l'autorisation d'afficher le statut LEAF pendant un congé ou une interruption d'adhésion sont deux questions distinctes régies par les politiques d'adhésion applicables des OPC. Les candidates doivent déclarer séparément les congés approuvés et les interruptions d'adhésion ordinaires afin de permettre aux OPC d'évaluer leur admissibilité. Soumettre une demande en ligne : **Demande de congé d'adhésion**

Des questions?

Pour obtenir des précisions concernant les critères d'admissibilité, les demandes de points ou les documents requis pour soumettre une demande, communiquez avec l'administration des OPC par l'intermédiaire du site Web des OPC.